

**ICADE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION  
D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCES AU  
CAPITAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE  
CONSENTIS A LA SOCIETE ET CONSTITUES DE TITRES DE CAPITAL OU  
DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

**(Assemblée générale mixte du 19 avril 2024 –25<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS  
ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCES AU CAPITAL EN VUE DE  
REMUNERER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS A LA SOCIETE ET  
CONSTITUES DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT  
ACCES AU CAPITAL**

**(Assemblée générale mixte du 19 avril 2024 – 25<sup>ème</sup> résolution)**

**ICADE**

27, rue Camille Desmoulins  
92130 Issy-les-Moulineaux  
582 074 944 R.C.S. Nanterre

A l'assemblée générale de la société Icade,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour décider une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du code de commerce ne sont pas applicables, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital au jour de la présente assemblée générale et s'imputera sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises au titre de la 19<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 21 avril 2023. Il vous est précisé que le conseil d'administration ne pourra sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation en période de pré-offre et d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder à cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**ICADE**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des rapports en nature consentis à la société**  
**Assemblée générale mixte du 19 avril 2024 – 25<sup>ème</sup> résolution**

Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 21 mars 2024

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

---

DocuSigned by:  Gilles MAGNAN 0ACA167EB2014A5...  
DocuSigned by:  Johanna Darmon EAC2FEFC31074D8...  
GILLES MAGNAN ET JOHANNA DARMON

---

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

DocuSigned by:  Lionel Lepetit 0A8D08705ECF404...  
LIONEL LEPETIT

---